



Cahier d'acteur

N°2 - Mai 2013

Communauté de communes de Fécamp, CCI Fécamp-Bolbec et Communes littorales membres du comité local de concertation



Cap sur le parc éolien marin

C'est le 24 janvier 2011 que le site de Fécamp a été officiellement retenu par l'Etat comme zone propice à l'implantation d'un parc éolien marin. Cette décision est l'aboutissement logique d'un long travail de concertation effectué en amont, sous l'égide des acteurs locaux favorables au développement de ce projet d'envergure nationale et européenne. Un comité local de concertation a été mis en place dès 2008, rassemblant notamment les différents partenaires institutionnels, les représentants du monde associatif, du secteur de la pêche, de la plaisance, de la recherche et de la formation, des entreprises, la Région Haute-Normandie et le Département de Seine-Maritime, ainsi que les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés par le projet. Tous les acteurs locaux ont ainsi été préalablement consultés, lors de rencontres publiques ou en comités de concertation, sur la faisabilité du parc et ses éventuels impacts dans chacun des domaines d'activité qui les concernent.

A l'issue de cette démarche, les différents protagonistes se sont unanimement prononcés favorablement. Plus qu'ailleurs donc, ce projet a été débattu et partagé. C'est donc dans cette droite ligne que la Communauté de communes de Fécamp, la CCI Fécamp-Bolbec et les communes littorales au large desquelles sera implanté le parc éolien marin ont décidé d'écrire un cahier d'acteurs commun. Riches et pertinents, les échanges et réflexions, développés dans le cadre du comité local de concertation, ont convaincu les élus de l'opportunité et de la nécessité de soutenir la création du parc éolien marin. C'est la raison pour laquelle ils ont souhaité s'unir autour de ce cahier d'acteurs afin de porter d'une seule voix leur intérêt et leur attachement à ce projet, dont les enjeux sont majeurs pour notre territoire.

Les Communes littorales membres du comité local de concertation situées dans la zone de co-visibilité :

- Bénouville
- Criquebeuf-en-Caux
- Eléto
- Etretat
- Fécamp
- La Poterie Cap d'Antifer
- Le Tilleul
- Les Loges
- Saint-Jouin-Bruneval
- Saint-Léonard
- Saint-Pierre-en-Port
- Sassetot-le-Mauconduit
- Senneville-sur-Fécamp
- Vattetot-sur-Mer
- Yport

Coordonnées

Communauté de communes de Fécamp
Tél. : 02 35 10 48 48
Site : <http://www.cc-fecamp.fr>

Les cahiers d'acteurs sont des contributions de personnes morales publiées par la CPDP. Le contenu des textes n'engage que leur auteur.



Un projet environnemental et économique d'intérêt national

Dans le cadre des engagements qu'elle a souscrits à l'échelle européenne, traduits dans les lois Grenelle I et II de l'environnement, la France s'est engagée à augmenter l'utilisation des énergies renouvelables, avec l'objectif qu'elles couvrent 23 % de son bouquet énergétique à compter de 2020. Il s'agit aussi de limiter les émissions de gaz à effet de serre, notamment par le développement des énergies marines (6000 Mw à l'horizon 2020).

Le projet de parc éolien marin de Fécamp poursuit cet objectif en participant à une logique de diversification et de transition énergétique que soutiennent les collectivités locales, en intégrant, au quotidien dans leur fonctionnement, cette variable désormais incontournable du développement durable. Parallèlement à la mise en œuvre de cette nouvelle source d'énergie, il faut continuer à s'inscrire dans une logique d'économie et d'efficacité énergétique, à coupler au développement de nouvelles sources d'énergies propres (solaire,

géothermie, hydroliennes,...), capables de se substituer aux énergies présentant un bilan plus négatif (déchets, risques technologiques, dépendance extérieure) ou fossiles en voie d'épuisement. Lors de sa phase de définition, le développement du projet de parc éolien marin au large des hautes falaises a pris en compte un certain nombre de variables (positionnement, impact sur la faune et la flore) propres à améliorer son bilan énergétique et environnemental.

Au plan économique, l'un des objectifs majeurs énoncés dans l'appel d'offres national d'implantation des éoliennes en mer, vise à constituer une véritable filière industrielle française de l'éolien marin, ancrée localement pour générer de nombreux emplois directs et indirects. Il s'agit donc, dans un contexte de crise économique et de difficultés du marché du travail, de mettre en place une dynamique de création d'emplois.

Insuffler une nouvelle dynamique économique pour le territoire

Comme au plan national, les chiffres de l'emploi local (arrondissement du Havre et zone d'emploi de Fécamp) témoignent d'une situation difficile. Dans ce contexte, le projet de parc éolien, avec la dynamique qu'il est susceptible d'engendrer au plan local, constitue un levier de relance important pour l'économie du territoire.

Parmi les différents maillons de la chaîne de valeur liée au projet d'implantation d'une éolienne en mer, trois intéressent particulièrement le bassin d'emploi de Fécamp :

- les opérations de maintenance réalisées à partir d'une base logistique à terre,
- la construction des fondations gravitaires,
- le pré-assemblage des éoliennes avant leur installation en mer.

A Fécamp, sera construit le centre d'exploitation et de maintenance (100 postes). Au Havre, s'implanteront deux usines de fabrication des fondations et de pré-

assemblage des éoliennes, portées par le consortium WPD-Offshore France, EDF-Energies Nouvelles, DONG et Alstom, représentant environ 800 emplois. S'y ajouteront 700 autres emplois générés par l'implantation de deux usines de fabrication de pâles et de nacelles au Havre avec les projets AREVA. Soit un total de 1600 emplois pour la filière régionale.

Au-delà de ces investissements directs et des créations d'emplois, il s'agit également de générer une dynamique plus large au sein du tissu local des entreprises, de manière à leur donner accès à de nouveaux marchés et à développer de nouvelles compétences valorisables en termes d'emplois. Dans cette optique, et en concertation avec l'ensemble des partenaires économiques (Chambre de Commerce et d'Industrie, Seine-Maritime Expansion, Le Havre Développement, dont la Communauté de communes de Fécamp est d'ailleurs membre), il s'agira de mettre en réseau des outils (plateforme vigie-business....) permettant aux entreprises locales de profiter des perspectives offertes.

Développer des formations adaptées aux besoins du projet

Pour répondre aux futurs besoins en personnel du centre de maintenance du parc, le territoire de Fécamp et des communes adjacentes dispose d'ores et déjà d'un atout majeur : celui de pouvoir mobiliser sur son territoire les ressources nécessaires pour la mise en place d'une formation spécifique de technicien de maintenance offshore. De fait, cette formation pourra s'appuyer à la fois sur :

- les lycées Descartes et Maupassant, qui proposent déjà aujourd'hui une coloration éolienne au BTS de maintenance industrielle ainsi qu'une licence professionnelle Systèmes à Energies Renouvelables et Alternatives en partenariat avec l'Université du Havre,
- le lycée maritime Anita Conti pour l'amarinage indispensable à l'exercice des métiers liés à la maintenance.

Il convient de consolider davantage cette filière de formation pour profiter pleinement de ces perspectives d'emplois. Il est également indispensable de communiquer auprès des chercheurs d'emplois locaux sur les potentialités d'emplois induites par les sites de productions havrais. Pour cela, des actions de valorisation de ces métiers industriels et des formations s'y rattachant devront être développées.

La Communauté de communes de Fécamp s'y est déjà employée en organisant, pour la première fois en France, le Forum des métiers de l'éolien marin en février 2012 dont l'objectif central a été de promouvoir ces métiers de l'industrie, souvent en tension ou en mal d'attractivité. Elle continuera ce travail, avec notamment un focus sur les métiers de techniciens de maintenance. Si le nombre de postes pour le centre de maintenance est évalué à une centaine d'emplois, les besoins en personnel formé sont en réalité plus importants. En effet, ces métiers à fort « turn-over » sont très recherchés dans ce contexte de développement européen de l'éolien marin, particulièrement des deux côtés de la Manche.

Le premier parc éolien marin de France au large de Fécamp, un atout touristique à valoriser

Le tourisme constitue aujourd'hui un levier de développement majeur de notre région et représente ainsi 12 % d'emplois salariés non délocalisables. Les collectivités locales se sont largement investies au travers notamment de l'action développée par leur Office de Tourisme pour permettre à notre territoire de capitaliser sur ces sites majeurs d'attraction (Etretat et ses falaises, Fécamp et son patrimoine historique et culturel, plages des Petites et Grandes-Dalles, Saint-Jouin-Bruneval, Saint-Pierre-en-Port, Yport...) et valoriser l'arrière-pays.

Dans ce cadre, le projet de parc éolien marin, qui s'inscrit dans le patrimoine et l'histoire maritime du territoire, doit permettre le développement d'une nouvelle forme de tourisme venant compléter l'offre traditionnelle. Les échanges intervenus lors de la phase de définition du projet ont largement permis de limiter les impacts notamment visuels, afin d'assurer la compatibilité du projet avec les principaux sites naturels et touristiques emblématiques.

Les retours d'expériences des parcs danois, norvégiens ou britanniques ne font pas état d'une baisse de la

Enfin, il s'agira d'œuvrer à la structuration locale du partenariat (territoire, entreprises) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi d'accéder aussi aux différents postes proposés dans le cadre des clauses d'insertion devant être mises en place par les donneurs d'ordre.

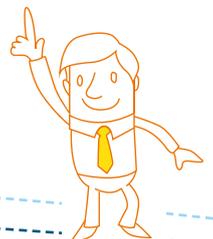
L'impact d'un tel projet sur le marché du travail ne se limite pas à la seule prise en compte des emplois directs produits par la réalisation du parc. S'y ajoutent tous les emplois indirects générés du fait des besoins de consommation intermédiaires (matériaux, outillages, services comme l'hôtellerie-restauration), nécessitant pour de nombreuses entreprises locales d'augmenter leur production. De même, les revenus distribués directement ou indirectement par la construction du parc auront aussi des effets sur la consommation locale et, par ricochet, sur le marché de l'emploi.

fréquentation touristique. Au contraire, les offices de tourisme concernés considèrent les parcs comme un élément d'attraction supplémentaire. Ainsi, le nombre de visites en bateau s'est développé durant la construction de ces parcs mais aussi, par la suite, pour les voir en exploitation. Une commune norvégienne a même vu son offre hôtelière augmenter, passant d'une capacité d'accueil de 50 à 600 lits, suite à la construction de 68 machines.¹

Les acteurs locaux et notamment les offices de tourisme accompagneront les prestataires dans le développement de leur offre touristique. Ainsi, pour tirer le meilleur parti de cette nouvelle forme de tourisme, il conviendra par exemple de monter des actions de promotion des métiers dans l'hôtellerie-restauration pour anticiper et répondre aux besoins générés par le renforcement de la fréquentation touristique.

Plus largement, de la phase de construction à la phase d'exploitation, il s'agira également pour notre territoire de valoriser ses capacités d'hébergement temporaires importantes (campings, gîtes).

1 : Source : Etude méthodologique des impacts environnementaux et socio-économiques des énergies marines renouvelables, réalisée par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (avril 2012)



Un projet porteur d'une nouvelle image pour Fécamp

Les actions conduites sur Fécamp et son intercommunalité se sont inscrites, depuis plusieurs années, dans une volonté d'accompagner le développement d'un territoire à la croisée des chemins, fort d'un regain de dynamisme après une phase de restructuration économique au début des années 2000. Dans cette optique, un certain nombre d'investissements importants ont été réalisés (infrastructures de développement économique avec un nouvel Hôtel d'entreprises et l'extension du Parc d'Activités des Hautes Falaises, le Musée des Pêcheries notamment). Afin de valoriser ces réalisations et de mettre un coup de projecteur sur ses potentialités de développement, la Communauté de communes de Fécamp souhaite engager une démarche de marketing territorial pour mettre en avant ses atouts touristiques, patrimoniaux et culturels, ses entreprises qui réussissent et son offre économique... Il s'agit donc de souligner l'importance de capitaliser sur la réalisation de ce projet de parc éolien marin, l'un des premiers au plan national, pour mettre en avant notre territoire, en véhiculant une image de modernité technologique et environnementale, et assurer ainsi un maximum de retombées positives pour les populations locales et l'activité économique et touristique régionale.



Ville et Communauté
de communes de Fécamp

Parc éolien offshore de Fécamp : une formidable opportunité pour notre territoire

Au-delà de la nécessité de développer l'utilisation des énergies propres et renouvelables, essence même du projet, le parc éolien validé par les élus d'Étretat présentera de nombreux atouts pour notre côte, notre commune.

C'est en effet de nombreux emplois qui seront créés tant industriels que touristiques avec l'implantation des éoliennes au large de Fécamp. C'est aussi de nouvelles retombées fiscales qui alimenteront le budget communal. C'est enfin l'opportunité de mener à bien des projets structurants en faveur des habitants et des visiteurs financés par le consortium.

C'est pour cela que nous avons intégré ce projet dans le développement de notre littoral et plus particulièrement dans l'Opération Grand Site initiée par la commune d'Étretat. Projet fédérateur à l'instar du consensus trouvé pour les éoliennes en mer.

Bien sûr, ce parc modifiera le paysage maritime mais l'implication des élus locaux étretatais au sein du comité de pilotage aura permis d'en réduire l'impact et la co-visibilité pour le respect de notre site unique au monde et d'amender cette installation pour l'intérêt général et le développement économique vital pour notre territoire.



Commune d'Étretat

Utiliser les retombées fiscales du projet pour entretenir la dynamique de développement

En complément des logiques environnementales et économiques, la réalisation de ce projet générera sur le plan fiscal un certain nombre de retombées pour notre territoire, avec un produit global estimé à 7 millions d'euros par an. Une partie bénéficiera aux collectivités (communes littorales incluses dans la zone dite de

co-visibilité) et leur permettra de poursuivre leurs projets de développement au service des habitants. Parallèlement, une partie du produit fiscal du parc éolien sera affecté à un fonds de soutien à la pêche, qui permettra d'aider le fonctionnement de cette filière importante pour l'économie régionale.

Les élus (Communauté de communes de Fécamp, CCI Fécamp-Bolbec et communes signataires) du présent cahier d'acteurs réitèrent donc leur soutien au projet de développement d'un parc éolien marin au large de Fécamp :

- parce qu'il participe d'une logique de transition et de diversification énergétique pour la France et s'inscrit dans une dynamique environnementale et de développement durable que soutiennent au plan local les collectivités,
- parce qu'il doit contribuer au plan national au développement d'une nouvelle filière industrielle fortement créatrice d'emplois, générant sur le plan local (zone d'emploi de Fécamp et bassin d'emploi havrais) 900 emplois en s'appuyant notamment sur une offre de formation adaptée mise en œuvre localement et relayée par les collectivités,
- parce qu'il peut constituer une opportunité de diversification touristique, en complément des activités traditionnelles (patrimoine naturel et culturel), sans remettre en cause par le positionnement retenu pour le parc, la beauté des paysages, premier facteur d'attraction touristique du territoire,
- parce qu'il doit générer sur le plan local un certain nombre de retombées fiscales, nécessaires à la conduite des politiques de développement menées par les élus locaux,
- parce qu'il participe, enfin, de la promotion d'une nouvelle image de modernité, d'exemplarité environnementale et d'attractivité pour le territoire.

CPDP Eolien en mer-Fécamp

13 quai BERIGNY - 76400 FECAMP • Tél. : 02 27 30 54 75 • Email : contact@debatpublic-eolienmer-fecamp.org